

Arrêté du 8 avril 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture de concours pour le recrutement d'éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles

Par arrêté de la ministre de la santé et des sports en date du 8 avril 2009, est autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture de deux concours (externe et interne) pour le recrutement d'éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles.

Le nombre total d'emplois offerts est fixé à 13, répartis comme suit :

- concours externe : 8
- concours interne : 5.

En outre, 1 place est offerte par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

La répartition des emplois à pourvoir par concours est la suivante :

- Institut national de jeunes sourds de Paris : 2 ;
- Institut national de jeunes sourds de Bordeaux : 2 ;
- Institut national de jeunes sourds de Metz : 1 ;
- Institut national de jeunes sourds de Chambéry : 2 ;
- Institut national des jeunes aveugles de Paris : 6.

L'emploi à pourvoir par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-

16 du 11 janvier 1984 est localisé à l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 8 et 9 septembre 2009 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à Paris, à partir du 20 octobre 2009. L'ouverture des inscriptions est fixée le mardi 14 avril 2009.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées le vendredi 22 mai 2009, à minuit, terme de rigueur.

Les inscriptions s'effectuent soit par voie télématique, soit par voie postale selon les modalités suivantes :

- par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/informations-pratiques/metiers-concours-examens-recrutements/calendrier-modalitesinscription/secteur-santelmodalites-inscription.html>.

| | |
|---|---|
| DATE ET HEURE DE PARIS | CONCOURS EXTERNE ET INTERNE d'éducateurs spécialisés des instituts nationaux des jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles |
| Ouverture du serveur..... Date et heure limites d'inscription..... | Mardi 14 avril 2009. Vendredi 22 mai 2009, à minuit (heure France métropolitaine). |

- par voie postale : le formulaire d'inscription peut être obtenu :

a) Par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/informations-pratiques/metiers-concours-examens-recrutements/calendrier-modalitesinscription/secteur-sante/modalites-inscription.html> ;

b) Sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (SRH2C), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil - concours, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures [téléphone : 0800 006 4221] ;

c) Sur demande à l'adresse électronique suivante : concoursdagpb@sante.gouv.fr.

Les dossiers de candidature par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le vendredi 22 mai 2009, à minuit (le cachet de la poste faisant foi) :

Ministère de la santé et des sports, direction de l'administration générale du personnel et du budget, bureau du recrutement SRH2C (Sud-Pont), recrutement éducateurs spécialisés 2009, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner au 0820-48-49-00 (0,12 € la minute) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdagpb@sante.gouv.fr.

Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de la santé et des sports.